

Compte rendu du Conseil municipal du 12/04/2022 à 19H

Présents : Mr Francis BETBEDER, maire, Mme COMETS Véronique, Mr SIMON Stéphane, Mme LACAZETTE Laure, Mr MASSOT Philippe, Mme BOUGAULT Claudette, Mme RIVOT Laurence (arrivée à 19h33), Mr MONRREJEAU Roger, Mr SAINT AUBIN Laurent, Mme LASARTE Magali, Mr CLAVERIE Julien, Mme ARAMENDI Laurie, Mr BREDE Franck (arrivé à 19h23)

Absente excusée : Mme SUSANNE Laure (a donné procuration à Mr Francis BETBEDER)

Absent : Mr SIBERCHICOT Daniel

Secrétaire de séance : Mr MONRREJEAU Roger

ORDRE DU JOUR

- 1) Procès-verbal de la séance du 23 mars 2022
- 2) Cantine – Budget 2022
- 3) Commune – Budget 2022
- 4) Informations diverses

Mr le Maire ouvre la séance à 19h12.

1) Compte-rendu de la séance du 23 mars 2022

Le conseil municipal n'ayant pas d'observation à formuler, donne à l'unanimité un avis favorable.

2) Budget cantine

Enoncé des différentes lignes de budget.

A noter cette année le changement du lave-vaisselle pour un montant de 12700€.

Equilibre : Dépenses 29200€ - Recettes 29200€ : budget équilibré.

Vote : pas de vote contre ni d'abstention.

Nota : discussion au sujet de l'expulsion du locataire du Bon Coin qui ne paye pas loyer.

3) Budget commune

Vote des taux : proposition de Mr le Maire de ne pas augmenter les différents taux de fiscalité locale (foncier bâti et foncier non bâti).

Vote : pas de vote contre ni d'abstention.

Subventions aux associations : certaines lignes concernant les associations ont été abondées à un niveau pré COVID.

Budget principal : énoncé des différentes lignes de fonctionnement

A noter cette année la location de deux bungalows pour un montant de 2900€ le temps des travaux à l'épicerie.

Des installations électriques à sécuriser à l'école et à la mairie (TGBT).

Une consultation est en cours concernant les contrats d'assurances.

Le reversement d'une dotation d'élus non perçue d'un montant de 1800€ présent sur la ligne 202208 doit être effectué sur la ligne 6067 (fournitures scolaires).

Dépenses réelles de fonctionnement : 847 592.05€ Virement à la section de fonctionnement de 256 909.12 €

Recettes réelles de fonctionnement : 1 104 501.17€

Budget principal : énoncé des différentes lignes de dépenses d'investissement, opérations programmées.

Question de Mme ARAMENDI Laurie concernant la ligne 202206 (Achats véhicules) sur le fait d'acheter des véhicules versus LOA car dans le LOA l'entretien est compris.

Réponse de Mr BREDE Franck : en LOA le coût total est doublé.

Budget principal : énoncé des différentes lignes de recettes d'investissement

FCTVA : 25000€ (montant basé sur les travaux effectués en 2020 qui était une année basse du fait de la COVID)

Taxe d'aménagement : 3.5% soit 29214€

Propositions de subventions pour 2022 :

Amendes de police pour le parking à hauteur de 10000€ (sachant que ce montant peut aller jusqu'à 30% de la facture des travaux).

FIL (100€ / habitant sur la mandature) + DETR (20 à 30% de la facture de 56000€) : 30000€

Dépenses réelles d'investissement : 488612.15€

Recettes réelles de fonctionnement : 488612.15€

Taux d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) : +2%

Bases fiscales d'imposition : +3.4% (le calcul des impôts étant : bases x taux, le taux communal reste inchangé)

Taxe GEMAPI va être instaurée à hauteur de 8€ / habitant (tout le monde ne va pas la payer)

Vote : 1 abstention (Mme Laurie ARMENDI)

Informations diverses :

Mme Véronique COMETS présente un mail sur le réseau Paysage & Cadre de vie : il s'agit d'un accompagnement gratuit destiné aux services techniques des communes pour la mise en place de fleurs dans le cadre de la démarche villages fleuris. Il y a trois niveaux, le premier est gratuit.

Décision prise : ok pour adhérer au premier niveau

Mme Laure LACAZETTE informe que le lycée de TYROSSE a donné gratuitement du mobilier du lycée : l'école de SAINTE MARIE DE GOSSE a pris 30 chaises et 30 tables.

Mme Laure LACAZETTE informe qu'il y aura prochainement une commission pour les aménagements extérieurs de l'école.

Mr Stéphane SIMON informe que les travaux du parking de l'école débuteront début mai.

Point sur les gabions situés à la côte du MEURON : les services concernés de MACS reviennent semaine 17, une prise en charge sera effectuée dans les travaux d'urgence.

Mme Véronique COMETS et Mme Magali LASARTE : le 4^{ème} atelier participatif pour l'espace sportif a eu lieu. Une clôture type barrière de GIRONDE ou planches verticale plus arbustes sera installé, ainsi que quelques tables et quelques bancs.

De la terre sera amenée au niveau de l'aire de départ du city pour faire une plateforme, un banc sera également installé.

Un fournisseur pour les jeux ressort du lot de l'atelier participatif, à ce jour deux implantations reçues, reste à recevoir une.

Devis de 60€ reçu pour la mise en place d'un panneau d'affichage des financeurs du Pumptrack.

Mr Philippe MASSOT informe que deux enfants UKRAINIENS de 8 ans hébergés à LORTA sont scolarisés à l'école de SAINTE MARIE DE GOSSE.

La scolarisation au collège d'un troisième enfant UKRAINIEN de 12 ans hébergé au même endroit est en cours d'étude.

Le prix des repas pour les enfants UKRANIENS fixé à 1.49€ sera pris en charge par la communauté des communes.

L'ordre du jour étant épuisé, Mr le maire lève la séance à 21h26.

